ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 4878

Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur les préoccupations de parents d'enfants souffrant de troubles graves du langage. En effet, en l'absence de structures éducatives adaptées, si ce ne sont les RASED, qui ne répondent pas totalement aux besoins de ces enfants, beaucoup d'entre eux ne parviendront pas à apprendre à lire, écrire et compter. Il est important de savoir que ces troubles touchent 10 % des enfants scolarisés. Il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre afin de créer des classes spécifiques.

Texte de la réponse

La ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire accorde une attention toute particulière à la situation des enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage du langage oral et écrit. Il a été décidé de renforcer la mission de l'école maternelle pour l'apprentissage du langage. Une sensibilisation des maîtres dans l'enseignement préélémentaire est développée afin de mieux appréhender, dès le plus jeune âge, les troubles des apprentissages. Les enseignants des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) peuvent apporter des soutiens particuliers aux enfants qui présentent des troubles sévères du langage. Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie attend avec intérêt les résultats des travaux du groupe d'experts mis récemment en place sur ce problème, à l'initiative d'une association avec la participation du centre national d'études et de recherche sur les handicaps et les inadaptations (CTNERHI). Enfin, un premier colloque s'est tenu le 13 décembre 1997. Dans ce cadre, une table ronde a été consacrée aux difficultés en lecture des élèves. D'autres réflexions vont s'engager et devraient permettre d'apporter des réponses plus satisfaisantes aux élèves rencontrant de grandes difficultés de lecture.

Données clés

Auteur : M. Pascal Clément
Circonscription : Loire (6e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4878
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : enseignement scolaire
Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3519
Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 311